

Perspectives méditerranéennes sur les solidarités en Europe

Ota de Leonardis

► **To cite this version:**

Ota de Leonardis. Perspectives méditerranéennes sur les solidarités en Europe. Revisiter les solidarités en Europe: Actes du Colloque - 18 et 19 juin 2018 - Collège de France, 2019. halshs-02064783

HAL Id: halshs-02064783

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-02064783>

Submitted on 21 Mar 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Chapitre 5 – Perspectives méditerranéennes sur les solidarités en Europe¹

Ota de Leonardis

Professeure à l'Université de Milano Bicocca

I. Avant-propos

Je me propose ici de contribuer à repenser les solidarités en Europe en les regardant de la perspective italienne et sociologique qui est la mienne. Par souci de concision je pars du postulat qu'est connu le corpus des élaborations et discussions sur la solidarité déjà développées grâce à Alain Supiot dans le cadre de sa chaire au Collège de France, et partagé le constat d'une situation sérieusement critique pour ce qui concerne les solidarités en Europe aujourd'hui.

C'est bien l'Italie qui, par ses élections politiques nationales du 4 mars, le programme du nouveau gouvernement et ses premiers actes autour de la question des migrants, a donné à la crise de solidarité en Europe une brûlante actualité en provoquant un saut de qualité vers son implosion.

Mais je ne veux pas rester sur cette actualité, ni céder au sentiment d'urgence ou aux très graves soucis que son analyse pourrait alimenter. Car, je pense, il faut au contraire prendre de la distance et aller chercher plutôt les questions de fond, leurs racines en arrière leurs racines historiques, justement par la perspective italienne.

En effet, on peut chercher les raisons de ce qui se passe aujourd'hui en Italie sur le fond d'un européisme convaincu et diffusé : c'est l'histoire d'une désillusion.

À l'égard de son européisme, je rappelle seulement que l'Italie a été l'un des pays fondateurs de l'Europe où y portait sa propre perspective : a) de l'expérience du fascisme lui venait l'idée des États Unis d'Europe (comme le soutient il *Manifesto di Ventotene*, d'Altiero Spinelli et Eugenio Rossi, écrit en 1941, bien avant la fin de la guerre) ; b) pendant la guerre froide, l'Europe a représenté une perspective capable de concilier la collocation Atlantique du pays et la présence du parti communiste le plus fort de l'Occident ; c) le pays était spécialement sensible à la perspective d'un soutien au développement socio-économique du pays, et encore plus à la promesse de l'Europe Sociale. Ces multiples attentes et investissements sur l'Europe en termes d'aspirations ont sédimenté une posture positive généralisée envers la construction de l'Europe, de la part de toutes les couches sociales et de différentes orientations politiques – y compris de la part du parti communiste italien. Une posture qui s'est maintenue sans doute jusqu'au référendum du 1989 dont la question concernait la volonté de conférer au Parlement Européen « la charge d'élaborer un projet de Constitution Européenne » d'une « vraie Union », et qui a enregistré un taux de participation de 87%, et un consensus de 80%.

C'est donc par rapport à cet européisme qu'il faut mesurer le changement d'orientation envers l'Europe, devenu évident dans les élections qui ont porté à un gouvernement dit

¹ Une première version de cet article a été présentée au Colloque International *Revisiter les solidarités en Europe*, Collège de France, 18/19 juin 2018. Je tiens à remercier les autres participants, avant tout Alain Supiot – et le public aussi – pour les nombreuses suggestions que j'en ai tirées.

« populiste » ou « antisystème », et la profondeur de la désillusion, de la méfiance envers les liens de coresponsabilité « *in solido* », justement solidaire, entre les pays européens.

II. Trajectoire d'une désillusion

Cette désillusion est le résultat d'un processus qui a affecté les solidarités Européennes, dont je retrace brièvement l'histoire, en soulignant trois aspects.

a) Avant tout, c'est la *solidarité institutionnelle à l'échelle nationale*, - déléguée à l'État (de droit) et fondée sur la fiscalité générale - qui a été mise en discussion.

Le début de ce processus est précoce, en Italie : la « crise de l'État Social » est déclarée déjà en 1981, ses « trente glorieuses » étaient officiellement terminées, et l'effritement des systèmes publics de protection sociale avait commencé. Vont ainsi s'affaiblir les sécurités sociales liées au travail, le droit – social et politique – du travail, et les politiques sociales en général. Une histoire dont je connais les affinités avec la France surtout à travers le travail fondamental de Robert Castel à cet égard ¹.

L'effritement des protections sociales procède des réductions parallèles des droits sociaux et des ressources pour les politiques sociales, entre 1990 et 2010, et s'est dramatiquement accéléré avec la « crise » et « l'austérité ». Mais cet effritement, en se traduisant en un désinvestissement dans les services publics dus au citoyen, affecte le système de la solidarité institutionnelle d'une façon plus profonde. Le fait est que le système de protection sociale a représenté en Italie un terrain stratégique pour la mise en place d'un changement de l'architecture institutionnelle de l'action publique en tant que telle. Là aussi, on le verra, l'Italie a une spécificité par rapport à la France dans le fait d'être devenue très tôt une sorte de laboratoire sur la question. Et, bien sûr, ce laboratoire incorpore les mots d'ordre et les instruments normatifs qui viennent de l'Europe avec ses financements, en matière de politiques sociales en particulier.

Je me réfère ici, premièrement, au processus d'alignement au programme du *New Public Management*, et à l'introduction des principes du *managérialisme* à tous les niveaux de l'action publique. Ce processus commence par l'institution de la loi de bilan, 1978, qui est accompagnée par la restructuration de la comptabilité de l'État, et qui passe par la signature du Traité de Maastricht (1992), pour arriver en 2012 à l'insertion dans la Constitution Italienne de l'obligation de l'équilibre budgétaire, auquel va être subordonné le principe de la solidarité nationale basé sur la fiscalité générale et l'universalité des droits sociaux. Dans ce processus les réformes de l'administration publique ont joué un rôle crucial, à partir des « lois Bassanini » (1997/99) : transformation en entreprise du service public, configuration managérielle de son gouvernement (ou plutôt gouvernance), avec son cortège d'externalisation des fonctions publiques, contractualisation, et « efficientisation » (performativité) de l'action publique. Y compris la création du « marché social » – et sur le social – en attribuant un rôle central dans les politiques sociales au « Tiers Secteur » (un mélange entre *non-profit* à l'américaine et économie sociale française).

Deuxièmement, l'architecture institutionnelle est affectée par la décentralisation administrative et financière du public vers les régions et les collectivités locales, et la « localisation » de la gouvernance des politiques en matière sociale qui en résulte provoque la *désarticulation des bases territoriales* de la solidarité institutionnelle de l'État Social. Cette décentralisation a été consacrée au niveau constitutionnel par la réforme du Titre V de la Constitution (2001) qui a introduit justement le principe de

¹ De *Les Métamorphoses de la question sociale* à *La montée des incertitudes*.

subsidiarité. D'un côté, cela correspondait à la promesse de démocratie sociale au niveau local, mais, de l'autre, cela a conduit à ce qu'en Italie on appelle une « décentralisation de la misère », dans la mesure où l'augmentation des responsabilités des gouvernements locaux est allée de pair avec une réduction drastique de leurs financements par l'État. À cela il faut ajouter le poids croissant pesant sur les solidarités familiales – là où la subsidiarité peut arriver jusqu'à l'exhortation « *arrangiati* » (débrouille-toi) – et cette activation forcée des familles fait quelque peu ironiquement ressurgir le trait culturel « familiste » des protections sociales en Italie. Or, la solidarité nationale en résulte désarticulée en territoires et localisée (mais il y a bien la solidarité *rescaled* au niveau Européen aussi : voir plus avant). Son ancrage au « territoire » déclenche de nombreuses tendances à la clôture communautaire de la solidarité autour d'un « petit nous » territorial, identitaire etc. – et rend la solidarité nationale tout à fait imaginaire. Cette clôture a été alimentée par le grand discours sur la « sécurité civile », qui évoluait en parallèle à l'effritement de la sécurité sociale, comme l'a bien montré Robert Castel, canalisant les incertitudes de l'existence vers la peur de l'Autre (qui que ce soit) et son expulsion de « notre territoire ». Une solidarité sélective de ces petits nous, souvent opposés à toute Autorité supérieure, avant tout à l'Europe.

b) Un deuxième aspect du processus qui a conduit à la mise en question des solidarités Européennes peut être repéré au niveau du *vocabulaire*, là où le sens lui-même du mot solidarité est impliqué.

En travaillant sur le champ sémantique du « public », j'avais observé déjà à la fin des années 80 que la référence à la coresponsabilité *in solido* envers le bien commun, envers l'Autre généralisé, en tant que lien politique passant par l'État et le droit, allait perdre en force par rapport au sens d'un engagement personnel envers des autres concrets¹. Autrement dit, la solidarité devient une question concernant la conscience de chacun, une *virtu morale* qu'on peut exercer ou pas, qui renvoie à des liens personnels – régulés par des normes privées, relevant de la sphère de la liberté morale de l'individu. Ce virage accompagnait et soutenait le développement du marché social et du Tiers Secteur, la promotion du volontariat et du bénévolat comme ressources fondamentales de protection sociale, les ressources de la solidarité morale. Sorte de lubrifiant moral de la contractualisation. Et la présence de l'Église dans le social et la culture anti-étatiste du catholicisme italien, ont été réactivées et renforcées, donnant leur marque propre à cette redéfinition de la solidarité. La solidarité devient une affaire de conscience plutôt que d'institution, en trouvant éventuellement un ancrage dogmatique par la référence aux droits humains, la solidarité devenant le corolaire de la communauté des humains en général (un moment topique a été celui des mouvements et des discours humanitaires suscités par les guerres de Yougoslavie, très proches de nous).

Bien entendu, ce virage sémantique accompagne le *protagonisme de la société civile* engagée dans le social, la participation citoyenne, poussée elle aussi par l'Europe. On peut d'ailleurs comprendre que cela soit considéré, généralement, comme une raison d'espoir contrastant avec l'effritement des systèmes institutionnels de protection sociale ; mais, de la perspective italienne on y voit aussi, et surtout, les effets de la moralisation de la solidarité, une dérive vers la fragmentation et la clôture communautaire, et une quête de communauté souvent cimentée par la rancune. Si l'on avait envisagé pour un moment une réactivation des synergies entre solidarité civile et institutionnelle, le déséquilibre entre les deux n'a pas tardé à devenir opposition. Les obligations de la solidarité institutionnelle – représentées par la fiscalité générale – ont perdu beaucoup de légitimité

¹ De Leonardis O., 1998, *In un diverso welfare. Sogni e incubi*, Milano : Feltrinelli

par rapport aux (prétendues) libertés de la solidarité morale exprimée par la société civile dans son engagement pour le social. Ainsi, entre l'une et l'autre ont été coupés les liens de complémentarité qui sont à la base de tout système de solidarité, comme M. Supiot l'a bien montré. Du reste entretemps (dans le cadre de la contractualisation et du managérialisme tantôt évoqués) les citoyens ont commencé à considérer beaucoup d'impôts ou de taxes comme l'achat d'un service, dans une relation privée entre client et fournisseur.

c) Enfin le troisième aspect, qui implique une reconfiguration en même temps sémantique et syntactique (ou institutionnelle) de la solidarité, concerne le principe de justice sous-jacent. Cette reconfiguration peut être résumée dans l'affirmation suivante : la solidarité, il faut la mériter ! Sous l'impulsion de l'Europe le caractère conditionnel des solidarités est devenu de plus en plus stricte et pressant et a pris la force d'un principe de justice valable à tous les niveaux : au niveau micro de l'aide aux personnes les plus démunies conditionnée par leur « activation », mais il est d'autant plus amplifié au niveau européen, là où c'est un pays, comme l'Italie, qui doit mériter l'aide de l'Union. C'est par ailleurs le même principe qui a été et est appliqué aux pays « sous-développés » par les « *donors* », dont l'Europe elle-même. Il y a là un autre aspect de la reconfiguration qui affecte la solidarité : reposant sur un jugement de mérite, configurée en termes de récompense et punition, elle généralise un éthos de la performativité dont le format vient du monde économique. Ou plutôt monétaire et financier : la solidarité est ici un lien entre débiteur et créancier, inscrit dans un bilan. Une solidarité pour ainsi dire « comptable ». Elle fixe un lien d'assujettissement – d'individus et pays faibles et donc débiteurs – où on reconnaît la forme de l'allégeance dont Alain Supiot a parlée. L'Europe pousse aujourd'hui ce caractère conditionnel de la solidarité toujours plus avant ayant lancé le mot d'ordre du *social investment*, là où le critère pour juger le mérite de l'aide qu'on reçoit devient sa rentabilité. On enregistre en Italie (mais pas seulement) une poussée à la « financiarisation du social » - par ailleurs médiatisée en Italie par des formes de gouvernance locale où les Fondations Bancaires jouent un rôle central. S'y donne progressivement à voir une version de la solidarité encadrée par l'*ethos* de l'investissement financier et subordonnée à un calcul de soutenabilité économique-financière, sinon de rentabilité.

En tout cas, de la perspective italienne, la solidarité en Europe, toujours moins une source d'aspirations, en est arrivée à se présenter plutôt comme une source d'obligations, un lien d'assujettissement « froid », justement comptable, budgétaire, financier. Le caractère permanent de la condition de débiteur est difficile à supporter, elle soulève des bas instincts, y compris l'orgueil. Il est facile d'y attacher un sentiment – rationnel - d'injustice, quand il s'agit des citoyens qui doivent continuer à payer, en termes d'austérité, des dettes dont la responsabilité va être imputée à leurs gouvernants – le cas du sauvetage des banques a été révélateur. Pour ne rien dire de la référence aux « bureaucrates de Bruxelles » et par là aux « pouvoirs forts », économique-financiers, dont l'Europe arrive à être considérée le porte-parole. La diffusion en Italie de ce jugement – réducteur, pour dire le moindre – donne toutefois la mesure des conséquences de l'absence de démocratie en Europe, en matière d'économie en particulier.

Bref, en Italie ce processus qui a appauvri drastiquement les systèmes publics de protection sociale en démontant la solidarité nationale ; qui l'a désarticulée par plusieurs lignes de fracture, selon des principes de justice hétérogènes et des autorités différemment légitimées, différenciée par territoires et communautés ; qui en a transformé profondément le sens, en disqualifiant son sens politique, et en diffusant la

solidarité *do it yourself*, qui manque d'un Tiers auquel se confronter pour éviter clôtures et fragmentations et monter en généralité ; qui se présente aujourd'hui comme imposition du haut, de la part de l'Europe, une concession par le créancier au débiteur performant: c'est par ce processus qu'est montée la désillusion envers les promesses de la solidarité en Europe.

III. « Des spectres hantent l'Europe »¹

Le cadre que je viens d'esquisser n'est pas encore complet, au contraire, car le fait que l'Italie est projetée dans la Mer Méditerranée n'est pas un détail. C'est sur le fond de la désillusion que s'est sédimentée, là où le ressentiment fleurit, et c'est là que l'on peut comprendre pourquoi et comment la question migratoire est devenue spécialement chaude en Italie, noyau critique en matière de solidarités en général et en Europe spécialement.

À ce propos je me limite à rappeler les données suivantes : 1) En Italie, l'augmentation des flux migratoires est allée de pair avec l'effritement des protections sociales, jusqu'au *climax* d'une intensification des premiers et de l'austérité, simultanément : là où il est question d'habitation, d'habitat, de travail, école, santé – le terrain du quotidien, propice pour des « guerres entre pauvres »; 2) En Italie, ont recommencé les migrations internes sud-nord, et cela va redevenir un pays d'émigration vers l'extérieur, des jeunes surtout et pas seulement par la « fuite des cerveaux » (en considérant que leur taux de chômage est estimé autour du 35%, moyenne nationale) : ce qui alimente aussi le mythe raciste de la « substitution des races»; 3) Dans la distribution des charges des flux migratoires en Europe, l'Italie a pu mesurer le manque de solidarité, de l'Europe justement qui a admis officiellement cette défaillance. D'autant plus que la plupart de ceux qui arrivent sur nos côtes, s'ils y arrivent, veulent, voudraient, tout simplement « passer » pour aller ailleurs en Europe.

L'impression se forme d'être coincés entre les arrivées des bateaux, du Sud, et les mouvements, au Nord, vers la construction des murs et la fermeture des frontières : les migrants et nous, nous sommes tous bloqués. De là viennent, d'une part, un renforcement de la posture de l'accueil, critique envers l'Europe « forteresse » et qui valorise l'expérience de conditions partagées, par rapport au travail spécialement : « on est tous dans le même bateau » est l'une des métaphores employées ; mais d'autre part, et bien plus agressive, une posture d'expulsion. Bien sûr, celle-ci est alimentée par des réactions – de peur et hostilité – disproportionnées par rapport au nombre des personnes débarquées, et d'autant plus par rapport au nombre des personnes accueillies. Mais on ne peut pas simplement imputer ces réactions aux entrepreneurs de la peur et aux montages politiques, car leurs racines doivent justement être recherchées dans la désillusion européenne qui est à l'origine du ressentiment, de la rancune et de la quête d'un ennemi. Histoire bien connue (ce qui ne la rend pas moins inquiétante).

Cela dit, il me semble qu'il faut assumer ce noyau de migrants, en ce qu'il nous mobilise sur la question de la solidarité. Car les migrations, à part être un phénomène structurel, sont un facteur, ou plutôt un réactif, qui oblige à donner une autre profondeur à la réflexion sur les conditions institutionnelles de la solidarité en Europe.

¹ Je cite ici le titre du Poème de Niki Giannari traduit par George Didi-Huberman, in Didi-Huberman et Giannari N., 2017, *Passer, quoi qu'il en coûte*, Paris : Editions de Minuit, pour reconnaître ma dette envers celui-ci et le livre dans son ensemble, qui m'ont stimulée pour les réflexions qui suivent.

IV. Pour repenser les solidarités en Europe

À partir de la perspective italienne sur la crise des solidarités en Europe dont j'ai parlée jusqu'ici, je vais enfin me demander comment et sur quoi les repenser, en esquissant seulement quelques points qui à mon avis mériteraient d'être réfléchis et discutés.

1° La question migratoire nous oblige à réfléchir sur les frontières de la solidarité. Ici, la frontière apparaît très importante pour définir l'espace de la solidarité, l'espace de ceux qu'y sont inclus, par clôture et identification et exclusion de l'Autre. Mais cette frontière apparaît en même temps très mobile : elle est la frontière de l'Europe mais aussi de l'Italie, mais aussi de la Turquie, et voilà cette frontière qui se déplace en Lybie, et au Niger... C'est un exemple de ce que Wendy Brown appelle « souveraineté poreuse ». À quel principe de solidarité correspond, si jamais, cet emploi de la frontière en même temps armée et floue ? Comment, sur quelles bases, repenser les frontières du principe de solidarité en Europe ? À ces questions je ne peux pas donner de réponses, car elles impliquent des dynamiques géopolitiques sur lesquelles je n'ai pas de compétence. Mais il reste qu'il y a un lien entre frontière (et territoire) et solidarité auquel il faut réfléchir.

2° Un deuxième noyau dur concerne la relation entre solidarité et démocratie. On sait déjà que cette relation est double, car si d'un côté la démocratie est une condition institutionnelle de base pour fonder la solidarité sur la discussion publique et l'accord démocratique sur ses raisons, formes et justement frontières ; à son tour l'institution de la solidarité sociale est une condition pour que la démocratie, la participation démocratique à la vie publique, puisse s'épanouir. C'est là, sur cette complémentarité vertueuse que l'Europe Sociale des origines a été pensée. Cependant, on l'a vu, le processus de subordination des protections sociales aux priorités économiques, aux lois du marché jusqu'à l'emprise des « marchés » financiers sur les biens communs à la base de la reproduction sociale, a entraîné la subordination de la démocratie aussi.

Il faut, bien sûr, dénoncer l'affaiblissement et l'instrumentalisation de la démocratie, l'assujettissement du politique, par les puissances économique-financières, mais il faut aussi réfléchir sur comment et sur quoi reconstruire des liens vertueux entre politique démocratique, le social protégé, et l'économie.

Je fais ici seulement l'hypothèse d'une direction que l'on pourrait explorer, d'inspiration polanyienne. L'attention va s'orienter sur celle économie « réelle » qui produit les biens à la base de la vie quotidienne de tous, de la société et de l'économie elle-même – alimentation, énergie, transports, informations etc., y compris services sociaux - et qu'un « collectif » de chercheurs basé à l'Université de Manchester appelle « *Foundational Economy* »¹ ; sur laquelle l'emprise de la financiarisation est forte, et les effets spécialement destructeurs vis-à-vis du social et du politique. Il s'agirait de se demander comment (re)donner à ces biens un statut de biens communs, publics, par quelles normes et institutions, et par quels processus sociaux. On pourrait s'interroger sur les possibilités et les formes d'une solidarité fondée sur cette économie réelle, opposée à celle monétaire, et même arriver à envisager (ici j'ai à l'esprit le tissu des PME qui caractérise depuis longtemps l'économie italienne) des alliances entre « producteurs » opposés à la logique

¹ Le *Manifesto for the foundational economy* et d'autres livres et rapports peuvent être trouvés sur le site: <https://foundationaleconomy.com/>. En Italie aussi ce collectif a publié un manifeste : Barbera et al., dir., 2016, *Il capitale Quotidiano. Manifesto per l'economia fondamentale*, Roma: Laterza.

de la rente financière. Dans la perspective de construire sur des bases nouvelles cette « cité du travail » dont Bruno Trentin a parlé.

3° Un troisième noyau, qui se pose dans la continuité du précédent, concerne la solidarité exprimée par la société civile et ayant une consistance morale. En question ici sont les possibilités et les formes pour contraster les tendances à la clôture communautaire, entre les petits nous, et à la multiplication des frontières, et vice-versa pour en valoriser le potentiel vers la reconstruction institutionnelles des conditions de solidarité.

Les migrations sont un terrain approprié sur lequel approcher la question. La solidarité civile s'exprime ici par le secours en mer, par l'aide volontaire, l'accueil, l'hospitalité diffuse, la protection légale etcetera. Un engagement solidaire extraordinaire et irremplaçable, qui ne freine pas seulement la barbarisation fasciste et raciste mais contraste aussi la logique de la « gouvernementalité néo-libérale » qui – pour le dire avec Foucault – de façon complémentaire à l'investissement biopolitique sur la vie, demande tout autant de « rejeter dans la mort ». Et on le voit tous les jours. Cet engagement se heurte par conséquent aux politiques et pouvoirs des gouvernements qui arment et pratiquent ce rejet, en commettant aussi ce qui a été popularisé en France comme « délit de solidarité ». Le Conseil Constitutionnel en France l'a récemment invalidé, justement, mais la contradiction reste ouverte. Elle nous rappelle le conflit classique d'Antigone versus Créon, et surtout notre histoire Européenne bien plus récente des solidarités envers des gens menacés qui voulaient passer une frontière et chercher une place où vivre.

Jusqu'ici j'ai résumé quelques raisons pour reconnaître dans cet engagement civil le potentiel pour reconstruire la solidarité mais, comme je le disais et comme on l'a vu avant, la solidarité civile qui s'exprime en dehors ou contre un cadre institutionnel est exposée à plusieurs risques de dégradation ou d'impuissance¹. Surtout il faudrait considérer le fait que c'est bien encore la société civile qui s'exprime mais, paradoxalement, par des réactions expulsives, pas pour aider mais pour rejeter. Cette société civile s'exprimant alors elle aussi au nom d'une solidarité bien différente : la solidarité de l'entre nous (« *prima gli italiani* »). Solidarité civile ouverte ou fermée, elles ne sont pas, évidemment, équivalentes. Mais alors il faut que l'on s'interroge sur quel principe et quelle autorité gardienne donneraient légitimité à l'une, disons la solidarité ouverte, plutôt qu'à l'autre ; quel ancrage institutionnel, à un Tiers - et lequel, à quel niveau etc. – aurait l'autorité légitime d'établir avec cette société civile des fins et des normes communes concernant la solidarité ; quelle infrastructure normative pourrait médiatiser la montée en généralité de cet engagement solidaire. Ce sont des questions qui en même temps demandent de repenser un encadrement institutionnel de cette solidarité, et lui (re)donnent une consistance politique. Je m'interroge aussi sur les possibilités d'encourager, et comment, des formes de fédération pour ainsi dire transversales – entre engagements différents et collectifs différents, entre société civile et autorités locales, entre « nous » et « eux », à des niveaux différents, nationaux, européens. Par ailleurs des expériences et initiatives précieuses en cette direction sont déjà à l'œuvre, et pas seulement en Italie. J'en arrive à me demander s'il serait possible que les migrations deviennent un réactif qui redonnerait une énergie politique au principe de fraternité à la base de tout système de solidarité.

4° Le dernier noyau pour repenser les solidarités implique la mémoire, et l'histoire. Et le rôle que la culture, les savants, les producteurs de la connaissance (dont nous-mêmes) pourraient jouer dans un processus de reconstruction des solidarités européennes. Leur

¹ On y retrouve aussi la zone grise des mélanges entre charité et business, dont je parlais à propos de l'affaiblissement du *welfare*.

voix à présent est plutôt faible, me semble-t-il, et là aussi on pourrait envisager de se fédérer. Bien sûr pour alimenter la discussion publique. Le noyau dont je veux parler concerne la coresponsabilité impliquée par la solidarité. À cet égard on peut formuler un parallèle : d'un côté, les contributions sur la solidarité promues par M. Supiot ont donné des points de référence pour repenser, entre autres, la coresponsabilité envers l'environnement, envers la nature ¹. De l'autre côté, la question migratoire nous oblige à mesurer la coresponsabilité par rapport à l'histoire aussi. La force de la solidarité nationale, des systèmes de protection pendant les trente glorieuses en Italie et en Europe, n'a-t-elle pas bénéficié de la prospérité économique dérivée, entre autres, d'un échange inégal avec les pays d'où viennent la plupart des migrations ? Et les effets du changement climatique, pour ne pas parler des guerres déclenchées, en termes de mouvements de populations, n'engagent-ils pas l'Europe et ses pays ? Pour repenser les solidarités en Europe on ne peut pas se passer des coresponsabilités qu'on a envers ces populations qui bougent, et envers les souffrances et aspirations qu'elles portent. Soulever et discuter ces questions est sans doute l'une des tâches qui nous incombent.

L'année prochaine il y aura les élections Européennes : je veux formuler en conclusion le rêve qu'elles soient une opportunité pour commencer à partager la réflexion sur ces noyaux, à en faire matière pour la discussion politique au niveau Européen, en ouvrant un chantier pour la reconstruction des solidarités en Europe.

¹ Supiot A. (dir.), 2018, *Face à l'irresponsabilité : la dynamique de la solidarité*, Paris : Collège de France